

## Ameublement : Ecomaison renforce sa stratégie en faveur du réemploi.

Dans le cadre du renouvellement de son agrément 2024-2029 pour la filière ameublement, Ecomaison fixe parmi ses priorités le réemploi et la réutilisation. En 2024, 141 000 tonnes de mobilier seront adressées à ses partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire.

### 20 millions d'euros consacrés au réemploi

Afin d'encourager et soutenir les activités de collecte, de tri, de réemploi des éléments d'ameublement et de remise en filière des produits non-réemployés, **Ecomaison prévoit un soutien financier aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en 2024 de 19,6 millions d'euros, comprenant 16 millions d'euros pour le réemploi solidaire et 3,6 millions d'euros en plus pour des actions en faveur de la collecte, du tri et du réemploi au travers d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).**

Ecomaison traduit son ambition par une progression dès 2024 de 25 % **des quantités de produits supplémentaires acheminées vers les associations, soit l'équivalent de 141 000 tonnes par an (10 % des volumes de mobiliers usagés collectés en France).**



---

*« 2024 marque une nouvelle étape pour Ecomaison avec l'accélération du réemploi solidaire sur la filière de l'ameublement. Nous y consacrerons 6 % de notre chiffre d'affaires et lançons un vaste appel à projets pour soutenir cette ambition sur les territoires. Cette année marquera également la pleine montée en puissance de nos 4 filières agréées. Nous poursuivons notre enjeu de transformation opérationnelle et digitale pour intégrer ces activités, simplifier la relation avec les adhérents en fluidifiant les démarches. Notre objectif est de maintenir nos performances et d'aller toujours plus loin dans notre mission, et ce dans un contexte économique 2024 difficile. »*

---

Dominique Mignon, Présidente Ecomaison

### Refonte complète de la chaîne pour le réemploi

Pour favoriser le réemploi et éviter de mettre au rebut les éléments d'ameublement, Ecomaison prévoit de diversifier les sources d'approvisionnement des associations partenaires et renforce son accompagnement financier auprès de celles-ci.

Une refonte complète de la chaîne logistique va donc être opérée, afin de permettre aux associations d'accéder aux produits repris soit par les distributeurs (espaces de retours clients et livraison au sein des points de vente, entrepôts logistiques...), soit donnés par les usagers dans les espaces dédiés en déchetteries, soit présents chez les utilisateurs professionnels

**Ameublement :  
Ecomaison renforce sa stratégie en faveur du réemploi.**

(chantiers, rénovation de résidences ou établissements hôteliers). Ecomaison s'engage à mettre en relation - ou à enregistrer les partenariats déjà existants au sein des territoires - acteurs du réemploi, collectivités territoriales et professionnels du secteur.

**Nouveauté : le soutien de projets et d'initiatives au cœur des territoires**

Un **Fonds Réemploi** est mis en place pour renforcer les moyens des associations et accompagner ces mesures.

En complément, Ecomaison lancera **chaque année un Appel à Manifestation d'Intérêt « Réemploi et Territoires »**. Celui-ci prévoit d'encourager **la création ou l'extension de plateformes de réemploi**, permettant d'**accroître les capacités et les volumes réemployés**, mais aussi **l'emploi social et solidaire**. A titre d'exemples, il pourra s'agir du développement de nouveaux canaux de collecte, de la création de nouveaux espaces de vente éventuellement mutualisés, ou encore de l'amélioration des ventes grâce à la digitalisation.

L'AMI sera lancé début février 2024 et les dossiers seront sélectionnés d'ici fin mars. Il se poursuivra tout au long de l'année avec une sélection de nouveaux projets jusqu'à fin 2024.

**A propos**

**Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'État pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison : mobilier, literie, textiles de décoration, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets.**

Historiquement créé en 2011 – alors sous le nom d'Eco-mobilier - par 24 distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomaison est désormais composé de 68 actionnaires issus des secteurs de l'ameublement, de la literie, du bâtiment, du bricolage, du jardin et du jouet. A sa création, 55% des meubles étaient enfouis. En 2022, 97% des meubles ont bénéficié d'une solution de réemploi ou de recyclage. Les progrès accomplis font du secteur de l'ameublement une filière efficiente, référente pour la mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.

**Ecomaison est l'éco-organisme de la maison : [ecomaison.com](https://ecomaison.com)**

**Contacts presse****Agence CIA**

Mélissa Bire - 06 50 02 16 38 – [mbire@agence-cia.com](mailto:mbire@agence-cia.com)

Ophélie Godard - 06 66 36 90 11 – [ogodard@agence-cia.com](mailto:ogodard@agence-cia.com)